

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Extension de la ligne G de Bus à Haut Niveau de Service - STRASBOURG (67)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EURO METROPOLE DE STRASBOURG

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

JDLY DELPHINE, DGS

RCS / SIRET

24670048800017

Forme juridique

EPCI

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6a.	Prolongement d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sur 5,1 km et construction de dix nouvelles stations.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porté par l'Eurométropole de Strasbourg (EMS), consiste à prolonger la ligne G du BHNS. Cette prolongation se fera sur des voiries déjà existantes, et les arrêts de bus seront réalisés sur des zones actuellement occupés par des trottoirs, des voiries, ou des terres plein centraux.

Quelques travaux de reprises d'enrobés seront réalisés, mais ceux-ci resteront mineurs. La majeure partie des travaux concernera la création des arrêts de bus. Les arrêts de bus consisteront en des quais de 20 ou 40 m, seront équipés d'abris et/ou d'auvent de 8m de large, de borne d'informations voyageurs, de distributeurs automatique de tickets, d'un valideur, d'un totem, de dispositifs d'éclairage, d'un distributeur de tickets, et d'une poubelle.

Un local sanitaire sera également réalisé au terminus de la ligne G (au niveau de l'arrêt Ostende), pour les conducteurs de bus. Les eaux usées de ce local seront raccordé au réseau, et les eaux pluviales seront infiltrées directement dans l'espace vert attenant au local.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de prolonger une ligne de bus à haut niveau de service existante, qui desservira 11 nouvelles stations. La prolongation de cette ligne de bus a pour but d'élargir l'offre de transport en commun sur le territoire de l'EMS afin de proposer des modes de transport alternatif à la voiture.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

La phase de travaux d'une durée prévoit :

- les installations de chantier et le balisage,
- les travaux préparatoires et les déposes diverses,
- le déplacement et le renforcement des réseaux publics enterrés,
- la construction du génie civil pour les réseaux secs,
- les travaux d'aménagements de surface, voirie, plantations, mobilier urbains,
- la pose des équipements de SLT (Signalisation Lumineuse Tricolore),
- la mise en place des équipements et mobiliers de station.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le long de la ligne G, il y aura du lundi au samedi, un bus toutes les 3 à 9 minutes de 4h à 00h30, et un bus toutes les 5 à 9 minutes en période de vacances, un bus toutes les 8 à 10 minutes le samedi, et un bus toutes les 20 minutes le dimanche et les jours fériés.

Les bus s'arrêteront le long des nouveaux arrêts prévus par le projet, où les passagers pourront monter dans les bus. En tout point du quai, la largeur libre de tout obstacle sera, au minimum, de 1,40 m afin de permettre le croisement de 2 fauteuils de personnes handicapés (ou de poussettes d'enfants). Les équipements prendront aussi en compte les autres formes de handicaps (visuel, surdité, mental etc.).



**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Le projet n'est soumis à aucune procédure administrative.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Distance du prolongement de la ligne	5,1 km
Nombre de nouvelles station desservies	11 stations

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

67000  
Strasbourg

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 48° 35' 06" 1 Lat. 07° 44' 06" 5

Point d'arrivée :

Long. 48° 34' 51" 0 Lat. 07° 46' 54" 9

Communes traversées :

Strasbourg.

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty box for description of project components and authorization date]

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 2 km des ZNIEFF les plus proches, et il s'insère au centre de Strasbourg, agglomération de grande taille, sur des terrains très artificialisés. Voire annexe volontaire 5
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un plan de prévention du bruit existe dans le Bas-Rhin, et l'ensemble du trajet concerné par le prolongement de la ligne de bus est affecté par le bruit. Cependant le but des BHNS est de remplacer de nombreux véhicules privés, ce qui permettra in fine de diminuer le bruit dû à la circulation.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De nombreux monuments historiques sont recensés aux environs du projet, cependant, le projet n'engendrera pas de constructions de nouvelles voiries. De plus, l'aménagement des stations de bus respecteront les prescriptions de l'architecte des bâtiments de France. Voir annexe volontaire 1.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors de toute zone humide. Le prolongement de la ligne de bus se fera sur des voiries déjà existantes et sur des terrains fortement artificialisés.



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la commune de Strasbourg couvert par le PPRI de l'Eurométropole. Cependant le projet n'est pas impacté par les remontés de nappe (puisque celle-ci reste non débordante), et est situé en dehors des zones d'interdiction lié au risque d'inondation par débordement. Voir annexe volontaire 6 et 7 Ce PPRI a été approuvé le 20 avril 2018.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau potable destiné à la consommation humaine. Voir annexe volontaire 3.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 2,2 km au Nord-Est du site. Voir annexe volontaire 2.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux décaissés dans le cadre de l'aménagement seront réemployés sur le site. Le projet apparaît à l'heure actuelle comme à l'équilibre.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les apports en matériaux extérieurs ne visent pas à remblayer les terrain dans le cadre d'un déficit de matériaux, mais sont nécessaires pour assurer les caractéristiques mécaniques relatives aux couches de formes pour les voiries.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains concernés par le projet de bus sont actuellement occupés par des voiries, des trottoirs, au cœur d'une grande métropole. Seuls quelques arbres (platanes) sont présent boulevard de Lyon. Lors des travaux, seuls 5 arbres (platanes) devront être abattus.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné de toutes zones Natura 2000.  Voir annexe volontaire 2.



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé sur des terrains entièrement artificialisés.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le prolongement de la ligne engendrera un bus tout les 5 à 10 minutes en heure de pointe, et toutes les 15 minutes en heures creuses. Toutefois, le but de ces bus est de diminuer la circulation des voitures, ainsi la circulation globale de véhicule sera en baisse après le prolongement de la ligne G.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le déplacement des bus constitue une source de bruit. Toutefois, le but de ces bus est de remplacer un grand nombre de voiture, ce qui permettra de globalement abaisser le niveau de bruit lié aux véhicules.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les quais des stations seront éclairés afin de garantir la sécurité des voyageurs.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les bus engendreront des rejets dans l'air, mais ils seront compensés par le nombre réduit de véhicule particulier en moins.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de changement d'usage des sols, puisque les voiries utilisés par le BHNS sont déjà existantes.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les arbres situés à proximité des zones de chantier seront protégés sur une hauteur de 2 m (fourreaux janolène ou planches de bois), afin de les protéger des chocs des outils ou engins mécaniques. Aucune tranchée ne sera réalisée à moins de 1,5 m d'un tronc d'arbre, et la coupe des racines de diamètre supérieur à 5 cm est interdite. Dans l'emprise des systèmes radiculaires, les fouilles sont toujours réalisées manuellement ou par aspiration.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de prolongement d'une ligne de bus de l'EMS ne justifie pas d'être soumis à évaluation environnementale car :

- il s'implante sur des terrains fortement artificialisés, et déjà occupés par des voiries ou des trottoirs,
- la biodiversité est quasiment inexistante dans ces milieux urbains,
- les travaux réalisés seront de faibles ampleurs (reprise de chaussée par endroit et aménagement des stations),
- l'activité engendre peu d'émissions vers les différents compartiments de l'environnement (eau, air, sol) et permettra de réduire le niveau de circulation global le long du prolongement de la ligne de bus.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
1. Monuments historiques, 2. Zones Natura 2000, 3. Zones de captage d'eau potable, 4. Vue aérienne, 5. Carte des ZNIEFFs, 6. Plan de Prévention des Risques d'Inondation par débordement, 7. Plan de Prévention des Risques d'Inondation par remontée de nappe, 8. Descriptif locaux techniques; 9. Note technique station

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à STRASBOURG

le, XX/12/21 03/03/2022

Signature

**Gilles BROCHARD**  
Chef de service  
Tramway et grands projets

**VILLE ET EUROMETROPOLE**  
Direction mobilité, espaces publics et naturels  
1 parc de l'Etoile  
67076 STRASBOURG CEDEX  
Tél. 03 68 98 50 00 - Fax 03 68 98 56 30

